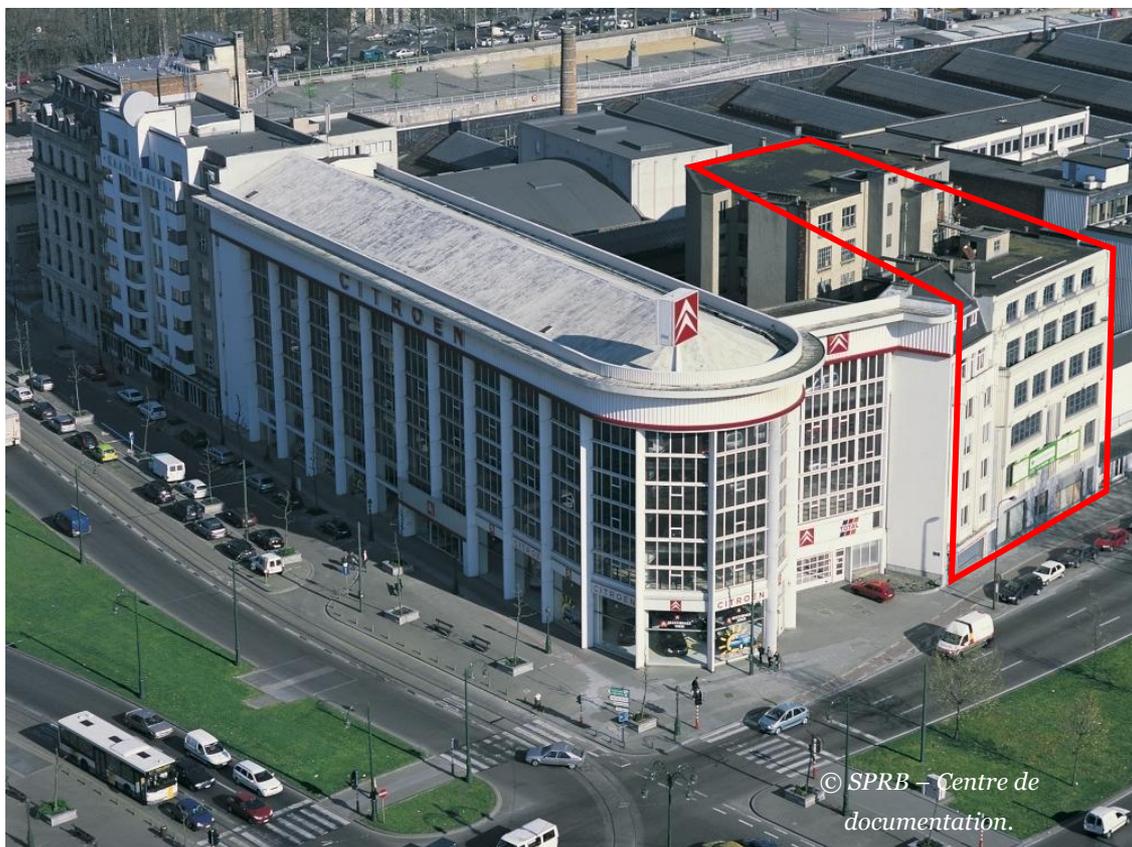


Communiqué de presse du jeudi 28 juin 2018

Kanal – Centre Pompidou ne devrait-il pas respecter la loi et les habitants ?

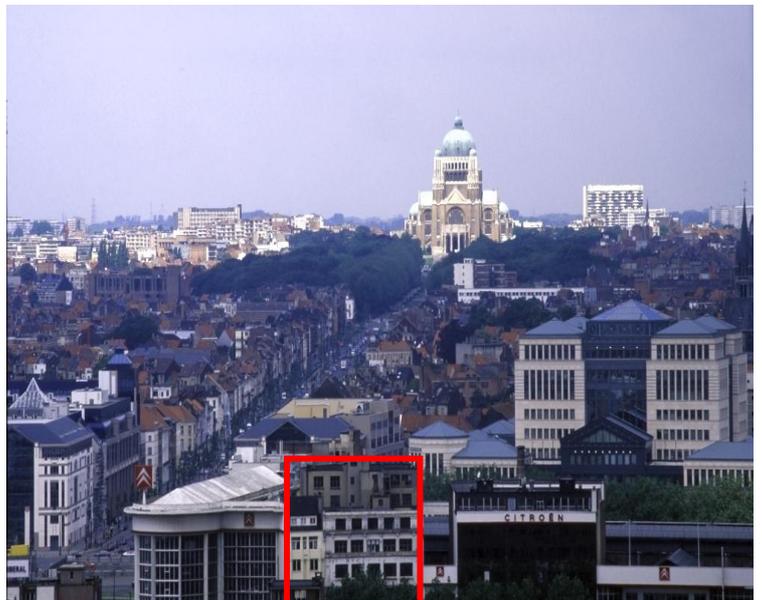
La Commission de concertation pour le changement d'affectation du site Citroën en équipement culturel (en situation irrégulière car sans permis) a eu lieu le 13 juin. Depuis son ouverture le 5 mai les activités festives qui prennent place dans Kanal occasionnent de fortes nuisances sonores aux immeubles d'habitation accolés au site, enclavés dans le même îlot... une situation inacceptable.



L'ARAU a, dès 1998, aux côtés de Pétitions-Patrimoine, attiré l'attention sur la valeur patrimoniale du bâtiment Citroën (showroom et ateliers) dans le cadre d'une demande de certificat d'urbanisme soumise à enquête publique ayant pour objet un projet de démolition de la banque ING désireuse de remplacer les ateliers par des dizaines de milliers m² de bureaux à front de canal. Le 12 mars 2015, l'ARAU a rappelé l'importance des ateliers face à un éventuel projet de démolition de ces derniers pour des logements (opération financière qui avait été évoquée du côté de la Région pour soutenir le développement d'un projet muséal dans le showroom...). Par ailleurs, l'ARAU a toujours plaidé pour la déconcentration des institutions muséales (critique historique du zoning muséal et touristique du Mont des Arts), et a, à différentes occasions, soutenu l'idée de nouveaux équipements culturels ouverts sur les quartiers populaires...¹ Tout en regrettant l'absence de débat public en amont sur la finalité du rachat du bâtiment par la Région (investissement financier non négligeable), et sur les objectifs en termes de programmes et d'activités qui y prendraient place, l'ARAU pouvait donc, *a priori* et comme beaucoup d'autres acteurs, se réjouir de cette initiative régionale.

La première fausse note est cependant vite apparue, la semaine de l'inauguration, avec une information relayée par l'Échevin de l'urbanisme de la Ville de Bruxelles : la Fondation Kanal – Centre Pompidou n'a pas jugé utile d'attendre son permis pour lancer sa « préfiguration » (à savoir une exposition temporaire dans le bâtiment brut pendant 13 mois, jusqu'à juin 2019, avant fermeture pour des travaux plus conséquents en vue d'un projet muséal définitif pour 2022). **Les premières semaines d'activités s'exercent donc en toute illégalité.** Ce n'est effectivement que ce mercredi 13 juin que la Commission de concertation de la Ville de Bruxelles s'est réunie pour analyser officiellement la demande de permis pour le changement d'affectation du site Citroën en équipement culturel.

Cette politique du deux poids deux mesures, et du fait accompli, s'avère d'autant plus regrettable que le débat public sur le programme projeté dans le bâtiment avait justement fait défaut et qu'il s'accompagne d'un programme d'activités peu compatibles avec la qualité de vie des habitants « enclavés ». Il y a, en effet, des habitants sur le site. Ces derniers ainsi que le directeur de Kanal se sont focalisés sur la problématique des nuisances sonores et plus largement de la cohabitation entre Kanal et les habitants de l'îlot, sans trop de surprise : cet enjeu était par ailleurs clairement identifié dans le rapport d'incidences annexé à la demande de permis.



©SPRB – Centre de documentation. Source : Bruciel

¹ Analyse de janvier 2012 : [Bruxelles, Bilbao : même combat ?](#)

1. Fondation Kanal : quel est le programme ?

Un musée d'art contemporain... mais pas que

« Kanal réveille Bruxelles » titre *Le Soir*, pour son dossier sur le nouveau musée daté du 3 mai 2018... Le journal ne croit pas si bien dire. Kanal empêche effectivement ses voisins de dormir... Si la presse a largement applaudi l'ouverture du « musée d'art moderne et contemporain » qui manquerait tant à Bruxelles, elle n'en a pas perçu toute la couleur. Une palette d'activités festives ont, depuis l'inauguration, pris place aux côtés des espaces d'exposition.

En plus de l'art moderne et contemporain et des expositions du CIVA Kanal loue en effet ses espaces à diverses organisations, pour des événements publics ou privés, culturels ou professionnels... Cela permettrait de faire connaître les lieux à un plus large public, qui ne vient pas spécialement dans le bâtiment Citroën pour voir de l'art moderne, tout en apportant des entrées d'argent pour équilibrer les frais de fonctionnement de la Fondation. Kanal annonce 60.000 visiteurs dont on peut se demander combien sont venus pour l'exposition d'art moderne montée avec Pompidou.

Dans diverses interviews, le directeur de KANAL a expliqué que toute la complexité du développement du projet de la Fondation réside dans la volonté de ne pas projeter un musée « classique » mais bien de fabriquer « un nouvel ADN ». L'enjeu serait avant tout de greffer dans cet immense espace qu'est le site Citroën un nouveau pan de ville, accessible à tous (l'idée d'une large « rue intérieure » dessinée par le bureau d'architecture, qui a remporté le concours pour le projet définitif, confirmera cette vision). Ce serait donc une identité muséale qui reste à créer, car un tel lieu mélangeant les genres, la culture et la citoyenneté, etc. n'existerait pas encore. Rappelons néanmoins qu'aujourd'hui tous les grands opérateurs (La Monnaie, Bozar, Kaai, le Théâtre National, Flagey...) se veulent déjà pluridisciplinaires. Et rappelons aussi les missions du Wiels², « centre d'art contemporain de la Région », inauguré en 2007, qui a pris place dans un bâtiment industriel moderniste..., pour le réaffecter en un lieu socio-culturel qui est ouvert sur son quartier et dont les activités sont aussi très diversifiées...

Pour en revenir à l'ambition de Kanal, la presse a largement décliné en ce sens les qualificatifs pour ce nouvel équipement, tour à tour « fabrique culturelle », « plateforme pour toutes les disciplines artistiques », « lieu à vocation à la fois muséale et citoyenne », « espace public que les gens doivent s'approprier », « lieu d'échange accueillant, vivant et dynamique », ... Ce *wording* ne doit pas occulter la réalité qui est actuellement toute autre.

² « WIELS est un lieu de création et de dialogue, où l'art et l'architecture forment la base d'une discussion sur les questions d'actualité, non seulement à travers le programme d'expositions mais également par l'animation et les activités complémentaires. Depuis son ouverture en 2007 dans l'ancienne brasserie restaurée, un bâtiment de l'architecte Adrien Blomme, le centre d'art contemporain de la capitale de l'Europe est devenu réalité. Malgré son jeune âge, WIELS a déjà présenté plus de 65 expositions d'artistes nationaux et internationaux, talents émergents ou valeurs établies, accueilli plus de 130 artistes en résidence, et organisé de nombreuses activités éducatives et socio-artistiques.

Le bâtiment Blomme est un des rares témoins de l'architecture industrielle moderniste à Bruxelles.

Sa réaffectation, associée à son emplacement stratégique, en fait un nouveau pôle de référence et d'attraction à Bruxelles tant pour la population locale que pour les visiteurs occasionnels. Le projet entend participer à la redynamisation économique et culturelle de la commune de Forest et de la ville dans son ensemble. À cet effet, la salle des cuves est aménagée avec un accueil, un café-restaurant, une librairie, un laboratoire audiovisuel et au sous-sol un cinéma/auditorium. » Source : <http://www.wiels.org/fr/6/-propos-de-WIELS>

Pour l'ARAU, le préalable à cette ambition de création d'une « nouvelle partie de ville » est de respecter ce qui fait la ville, à savoir ses habitants,... surtout quand il s'agit de ses voisins directs. Et les habitants ont un besoin vital : dormir.

2. Des fonctions Horeca / événementielles dans Kanal brut qui posent problème

Les constats du rapport d'incidences : activités diversifiées, horaires décalés, nuisances sonores

Dans le rapport d'incidences contenu dans le dossier à l'enquête publique, sont mentionnées les activités qui pourraient avoir un impact sur l'environnement du projet.

« La reconversion du site en équipement culturel centré sur l'art contemporain se traduira par l'implantation de facto sur le site d'un grand nombre d'activités culturelles :

- D'une **salle de concert d'une capacité de +/- 1000 personnes**,
- L'accueil d'événements ponctuels comme des séminaires et Walk & Dinner dans le Showroom,
- Le développement de **surfaces destinées à de l'Horeca**,
- L'implantation de **nombreuses salles d'expositions (...)**

Cette programmation se traduira par une fréquentation du site par des visiteurs aux profils et intérêts variables mais également par une **grande variabilité au niveau des horaires** et des périodes de fréquentation du site par les visiteurs »

Dans ce même rapport étaient précisées « les modalités d'exploitation du site », pour le projet actuel, dit « brut » ou « préfiguratif ». Aux côtés des activités muséales (CIVA, Pompidou, Arts vivants) s'ajoutent des espaces Horeca, un centre de séminaire et des zones de spectacle concert, à savoir : **1.484 m² d'Horeca/bar et 615 m² de salle de spectacle au rez-de-chaussée. Au 1er étage côté ateliers, zone de concert/spectacles avec musique amplifiée de 854 m² + café/bar de 300 m².**

Le rapport d'incidences explique que les événements avec musique amplifiée seraient prévus les vendredis et samedis : « Sauf autorisation exceptionnelle obtenue par l'occupant de la zone de concert, les horaires des concerts seront similaires aux horaires d'exploitation du site. » ; « Comme il n'y a pas d'isolation acoustique entre les différentes zones du site, certaines salles pourraient être fermées lors des concerts » ; « Pour cette même raison de sécurité, il ne pourra pas y avoir deux gros événements (exemple : concerts et séminaires), simultanément sur le site. »

Quand on connaît le bâtiment, le problème transparaît effectivement assez vite... le simple vitrage et les faibles performances du bâtiment en termes d'isolations thermique et acoustique ne permettent pas de déployer un tel programme en toute discrétion. Le bâtiment a été conçu pour exposer des voitures, pas des décibels.

Évaluation des nuisances sonores

Les nuisances sonores ont été mesurées par le bureau d'étude (ARIES), exclusivement dans leur lien de causalité avec la musique amplifiée prévue dans la salle de concert, à 95db maximum (= classe 2 de l'arrêté son amplifié, voir ci-après).

La conclusion est claire : « ***L'émission de musique amplifiée au niveau de la salle de concert engendrera un important dépassement des normes au niveau des logements situés sur l'îlot. Avec une émission de 95db(A), le dépassement est supérieur aux valeurs limites admissibles (...)*** Il est également à noter que lors d'émission de musique amplifiée au niveau de la zone de concert, un niveau de bruit important sera émis dans tout le bâtiment, y compris au sein des zones accueillant des activités calmes, telles que des expositions».

Pour le moment, la salle de concert en tant que telle n'aurait pas été utilisée pour diffuser de la musique amplifiée, selon le directeur. Néanmoins, de la musique a été diffusée dans d'autres grands espaces à l'occasion de diverses festivités. Actuellement, des concerts, soirées et événements ont lieu dans le Showroom, qui a été équipé d'un bar de plus de 20 m de long.

Quid des nuisances sonores pendant ces événements ponctuels, avec ou sans musique ? Elles restent à mesurer, pendant un événement, en dehors de la zone de concert, pour objectiver les nuisances et les plaintes des riverains.

3. Une soixantaine d'habitants directement impactés

Il y a 50 ans, la qualité de vie en ville était menacée par le tout au tertiaire et par la voiture ; aujourd'hui, par les activités festives. L'ARAU, qui a consacré son École urbaine 2018 au bruit³, a effectivement constaté, en invitant entre autres un cardiologue spécialisé sur les nuisances sonores, à quel point le bruit avait un impact sur la santé des personnes, qu'elles en soient conscientes... ou pas. Même lorsque l'on dort et que l'on pense ne pas être sensible au bruit, notre corps est en réalité fortement impacté par l'environnement sonore, et les corrélations entre ces perturbations et une liste sensiblement longue de maladies cardio-vasculaires a de quoi inquiéter⁴. D'un point de vue médical, personne ne peut, en réalité, s'accommoder du bruit. Prendre au sérieux ces nuisances est une responsabilité publique, d'autant plus pour une institution culturelle publique, qui doit cohabiter sur son site avec des habitants. Faire des nuisances sonores un enjeu de santé publique, à intégrer dans tout projet urbain, n'est pas une lubie de quelques habitants isolés.

³ <http://www.arau.org/fr/urban/conf/93/le-bruit-de-la-ville>

⁴ En attendant les actes de cette semaine de colloque à paraître en septembre 2018, la présentation du cardiologue Marc Goethals se retrouve sur le site du réseau européen «Vivre la Ville ! » dont le congrès annuel a clôturé cette 49^e école urbaine de l'ARAU.

Deux immeubles situés place de l'Yser aux n°8-9-10-11, enclavés sur le site du nouveau musée, et qui concernent une soixantaine d'habitants (une trentaine d'appartements), sont directement confrontés aux nuisances sonores très régulières provoquées par les différentes activités de la Fondation Kanal et par d'autres événements qui prennent place sur le site.

Place de l'Yser, 10

Une mini-enquête du *Soir*⁵ sur les relations entre les riverains du projet et la Fondation Kanal montre que les habitants sont, avant l'ouverture, plutôt positifs et sereins, d'une part parce que la fonction muséale pour le nouveau site est appréciée, d'autre part car une prise de contact a été organisée en amont à l'initiative de la Fondation Kanal (soirée d'information). Mais la question des possibles nuisances sonores était déjà clairement posée par les habitants : « *quid de l'impact sonore des fêtes ?* ».



Un mois plus tard, lors de la Commission de concertation du 13 juin, les riverains sont apparus pour le moins dépités et... fatigués. Plusieurs représentants de ces immeubles y sont effectivement venus pour expliquer la difficile cohabitation entre les logements et « la fabrique culturelle » dans lequel de nombreux événements nocturnes ont déjà eu lieu et ont dénoncé le décalage entre ce qui était présenté (un musée) et la réalité (« une boîte de nuit »). Les événements ont lieu jusque tard dans la nuit, des débordements ont même eu lieu dans le hall d'entrée des immeubles concernés.

Une situation invivable, reconnue par la Fondation Kanal elle-même, qui a même amené les responsables à annuler 12 soirées qui devaient avoir lieu cet été dans le cadre de Bruxelles-les-Bains. (Kanal souhaite cependant maintenir une douzaine de soirées de septembre 2018 à juin 2019, et poursuit parallèlement une politique de location de ses espaces à destination d'organisations extérieures pour divers types d'événements...).

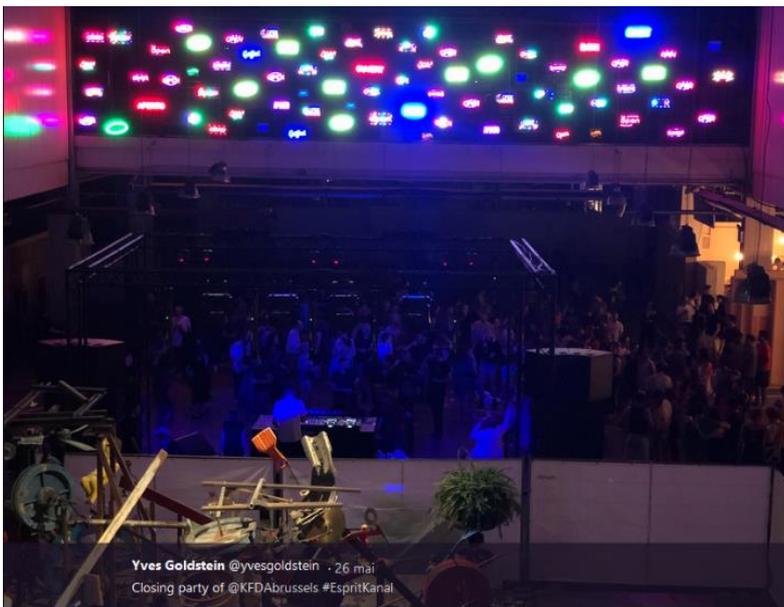
Le rapport d'incidences rappelle, qu'en plus des logements directement enclavés sur le site Citroën (place de l'Yser) d'autres projets de logements se sont développés non loin du site quai des Péniches et quai de Willebroeck. L'habitat a donc repris de ses fonctions dans cette zone aux abords du canal.

Pour le moment, pour gérer cette cohabitation difficile, la Fondation souhaite établir, avec les habitants, une convention, ou charte. L'idée est par exemple de prévenir à l'avance les habitants des dates d'événements... ou de leur payer des nuits d'hôtels ! (dixit le directeur de Kanal, lors de la Commission de concertation). Cela créerait un dangereux précédent que de considérer que l'activité bruyante prime sur l'habitat, **en mettant en question le droit constitutionnel à la jouissance d'un environnement sain.**

⁵ Des riverains en attente » (Le Soir du jeudi 3 mai, à la veille de l'ouverture)

C'est donc une faille du projet Kanal, qui s'avère ne pas seulement être un opérateur muséal et acteur culturel, mais aussi un nouvel espace d'animation nocturne, qui veut accueillir régulièrement des événements d'opérateurs extérieurs dont il ne maîtrise pas toujours le programme et les nuisances... et pour lesquels un sous-traitant a géré, jusqu'à ce jour, la question de la musique amplifiée. Dans ces conditions de location et sous-traitance, la Fondation Kanal ne serait pas, selon le directeur, responsable des nuisances engendrées : manière indigne de se défausser de ses responsabilités.

La Fondation se veut cependant ouvertement favorable à ce type d'activités, participant à l'accessibilité du lieu, et à l'« ADN urbain » du projet. Ces activités permettraient de gagner l'intérêt d'un plus jeune public (qui ne vient pas forcément de Molenbeek, contrairement aux ambitions affichées...)

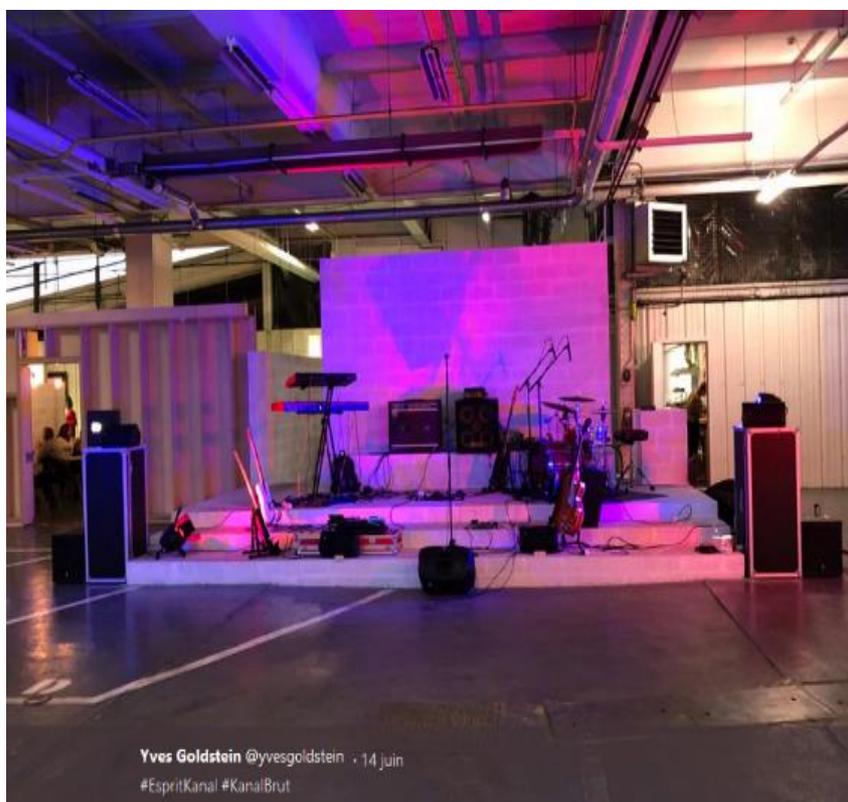
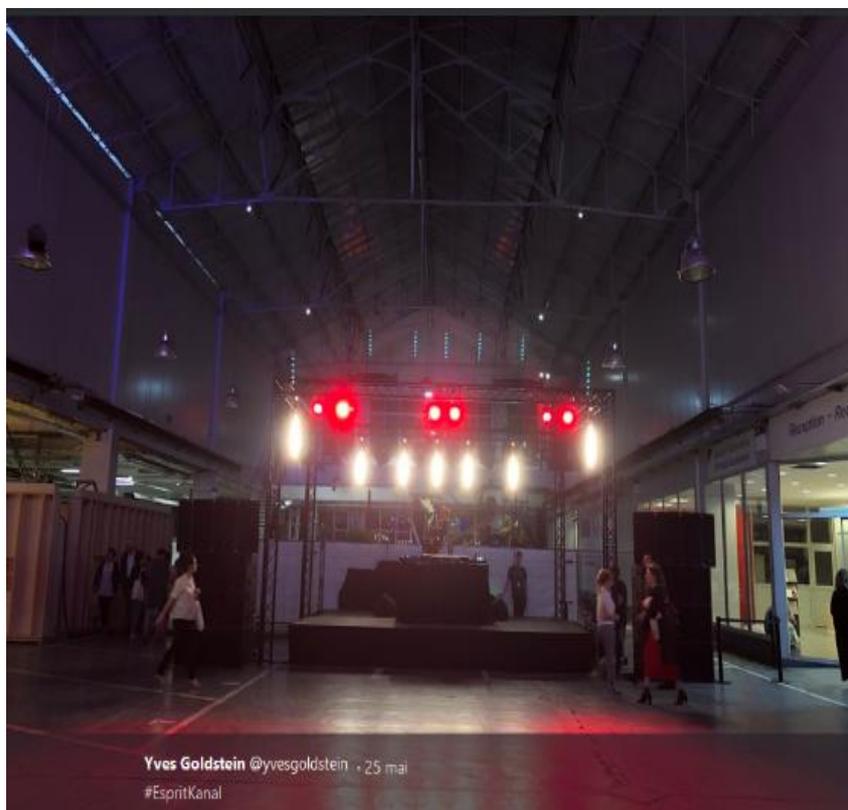


De la musique est donc déjà régulièrement diffusée dans le bâtiment pour divers événements internes ou externes à la Fondation Kanal, sans permis, et sans respecter les normes et recommandations exigées par Bruxelles Environnement (voir détails page suivante). Il est regrettable que la Fondation Kanal n'ait pas préalablement pris connaissance du « Guide pour les organisateurs d'événements et gestionnaires d'établissements⁶ » réalisé l'administration régionale. Ce sont effectivement les événements qui se déroulent en soirée, pour la plupart dans le showroom de Citroën, qui occasionnent de fortes nuisances aux habitants qui ont pu enregistrer dans leur chambre plus de 95 dB...

Soirées de clôture du Kunsten Festival des Arts (nuit du 26 au 27 mai)

⁶ Son amplifié – Guide pour les organisateurs d'événements et gestionnaires d'établissements : http://document.environnement.brussels/opac_css/elecfile/GUIDE_SON_FR.pdf

L'«#EspritKanal» selon le directeur de Kanal : twitts du 25 mai, et du 14 juin (lendemain de la Commission de concertation demandant de réduire les nuisances sonores et de supprimer la diffusion de musique amplifiée)



4. KANAL doit respecter le nouvel arrêté bruit de la Région et l'avis de la commission de concertation

La Région a adopté en 2018 un nouveau cadre réglementaire en matière de nuisances sonores (« nouvel arrêté bruit⁷ ») et Bruxelles Environnement mène parallèlement un travail de sensibilisation important sur cette question de santé publique (préparation d'un nouveau Plan Bruit), le bruit étant le 1^{er} facteur de déménagement des Bruxellois et coûtant cher à la collectivité (coût sanitaire). Il serait donc très mal venu qu'une institution culturelle régionale, la Fondation Kanal – Centre Pompidou ne respecte pas ces normes régionales... (Voir encadré)

L'avis de la Commission de concertation du 13 juin 2018 demande à la Fondation Kanal de supprimer les nuisances sonores et de ne plus organiser d'événements avec de la musique amplifiée

Avis majoritaire de la Commission de concertation :

« Prendre toutes les mesures nécessaires afin de supprimer les nuisances sonores ainsi que les vibrations »

Avis minoritaire de la Ville de Bruxelles :

« La Ville se rallie à l'avis majoritaire mais ajoute la condition suivante :

- *Considérant que le bien de type industriel n'a pas été conçu pour accueillir des événements de grande ampleur faisant usage de musique amplifiée et n'est pas isolé phoniquement ;*
- *Considérant que l'organisation de soirées avec musique amplifiée n'est pas compatible avec la fonction résidentielle avoisinante tenant compte de la structure propre du bâtiment et du fait que l'exploitant n'a pas pris pour l'instant de mesures suffisantes en vue de limiter les nuisances sonores.*

Avis FAVORABLE à condition de ne pas organiser des événements avec de la musique amplifiée »

L'ARAU encourage les riverains à s'appuyer sur cet avis pour faire valoir leurs droits. À l'occasion des prochains événements prévus en soirée dans le showroom, Bruxelles Environnement doit effectuer un contrôle avec mesures des niveaux sonores sur le site, et dans les logements. Les normes « bruit de voisinage » doivent être respectées.

D'autre part, la musique amplifiée n'étant pas autorisée (si le permis délivré suit l'avis de la Commission de concertation), elle ne peut pas être installée.

La Ville de Bruxelles, responsable du maintien de la tranquillité publique, doit respecter son propre avis et faire respecter la loi. Elle peut envoyer la police en cas de non-respect des normes de bruit de voisinage et de non-respect de l'arrêté relatif à la diffusion de son amplifié.

⁷ [Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale fixant les conditions de diffusion du son amplifié dans les établissements ouverts au public](#) (p. 138)

Les nuisances sonores : une réglementation précise, et un enjeu de santé publique

Nouvelles règles régionales relatives à la diffusion de son amplifié

Source : <https://environnement.brussels/thematiques/bruit/>

La législation bruxelloise prévoit des règles spécifiques relatives à la diffusion du son amplifié dans les établissements ouverts au public. Elle apporte un cadre légal clair à chaque pratique et à chaque acteur concerné. L'objectif de la législation son amplifié est de protéger le public des nuisances qu'un son amplifié important peut provoquer. La règle générale prévoit que tous les établissements ouverts au public, y compris les événements en plein air ou temporaires, peuvent diffuser du son amplifié sans condition particulière, pour autant qu'ils ne dépassent pas un niveau maximum de 85 dB(A) calculé sur une durée de 15 minutes consécutives.

La législation bruxelloise a mis en place, depuis le 21 février 2018 et impose des conditions en fonction de trois seuils de volumes sonores.

Lorsque le niveau sonore atteint un maximum de 95 dB(A), les exploitants doivent informer le public sur les risques des niveaux sonores diffusés (à l'aide de pictogrammes adaptés) et afficher le niveau sonore en temps réel (grâce à un afficheur de niveaux sonores). Ils doivent également, s'ils désirent diffuser du son amplifié après minuit, enregistrer les niveaux sonores et conserver l'historique de ces enregistrements.

En cas de dépassement des 95db, on passe dans une catégorie où les règles sont encore plus strictes.

La Région (Bruxelles Environnement) prend donc pleinement la mesure de ce problème de santé publique. Comment défendre qu'un outil régional (Kanal) le piétine ?

Respect du voisinage

Même en respectant scrupuleusement les règles de diffusion, l'établissement doit veiller à respecter la législation relative à la lutte contre le [bruit de voisinage](#) afin d'assurer la quiétude des voisins.

Un enjeu de santé publique (voir l'[école urbaine de l'ARAU](#) de 2018)

En plus des effets auditifs causés par une trop grande exposition au bruit (pertes d'audition) les effets « extra-auditifs », moins connus, pèsent lourd en termes de santé publique et de coût sanitaire : impacts sur le système cardio-vasculaire et sur le système immunitaire et endocrinien, perturbation du sommeil, stress... Le système nerveux réagit au bruit de manière complètement autonome.

Comme l'a expliqué de manière très documentée le [cardiologue Marc Goethals](#), lors de l'école urbaine de l'ARAU sur le bruit, la tension artérielle et le rythme cardiaque réagissent, durant la nuit, aux « pics » de bruit dès 35 db. Les liens directs entre exposition au bruit et morbidité et mortalités ont été démontrées, statistiques à l'appui. Un sommeil de qualité et suffisamment long est indispensable pour un métabolisme normal du glucose, pour la régulation de la tension artérielle, et pour se protéger de nombreuses maladies connexes (diabète, obésité, hypertension artérielle, syndrome métabolique). Le cardiologue en concluait que, pour des raisons de santé publique (et de coût sanitaire) il fallait non seulement réaliser des zones silencieuses, mais surtout des périodes calmes pendant la nuit et le weekend, en coordonnant les différentes activités des habitants, pour préserver un sommeil le moins perturbé possible.

Conclusion : la ville festive contre la ville ? Que Kanal préfigure-t-il ?

Attention aux activités bruyantes : la Fondation Kanal doit développer un programme qui respecte la vie en ville

Un projet culturel régional ne peut pas poser ses fondations sur l'urbanisme du fait accompli et doit respecter les règlements en vigueur.

Le rapport d'incidences indique que « *la période de 13 mois va constituer un test grandeur nature pour justifier l'intérêt économique, culturel, et l'engouement du public pour ce bâtiment et les œuvres qu'il contiendra. L'affinage du programme pourra ainsi se faire en condition réelle, suivant les points positifs et négatifs de cette activité, avant l'approbation du projet définitif* ». Une transparence et publicité du futur programme d'activités, et du montage financier qui le soutient, doivent figurer dans le prochain dossier à l'enquête publique, qui portera sur le projet définitif. Ces aspects doivent être analysés dans le futur rapport d'incidences.

Les événements privés (bruyants) sont-ils indispensables à l'« ADN » culturel de KANAL ? Les dérives d'une idée de la ville éveillée 24h/24 7j/7, avec une accessibilité ininterrompue (ou à de larges créneaux horaires) des équipements urbains, méritent une attention particulière... Il s'agit d'une question de santé publique. La qualité de vie et la santé des habitants doivent primer sur les enjeux d'attractivité nocturne de la ville.

Si Kanal préfigure un centre culturel régional intégrant une programmation musicale⁸, cela n'est pas possible dans la période actuelle de préfiguration mais éventuellement après travaux (à étudier par le bureau d'architectes choisi pour le projet final).

L'offre muséale actuelle est séduisante, mais l'on attend des propositions plus construites vis-à-vis des jeunes de Molenbeek ainsi que la gratuité un dimanche par mois⁹, contribuant indéniablement à l'ouverture du musée vers un plus large public, ainsi qu'à la fidélisation de nouveaux visiteurs¹⁰.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter Mme Pauthier, Directrice de l'ARAU, au 0477 33 03 78

Atelier de Recherche et d'Action Urbaines asbl
Boulevard Adolphe Max, 55
B-1000 Bruxelles
T. +32 2 219 33 45
F. +32 2 219 86 75
info@arau.org
www.arau.org

⁸ Un éventuel partenariat avec l'AB est évoqué par Dirk De Clippeleir dans *Le Soir* du 3 mai et André Gob, Président du Conseil des musées, dans *Le Soir* du 4 mai expliqué l'intérêt d'un équipement de type « centre culturel » qui puisse accueillir des concerts.

⁹ Voir pétition en ligne pour la gratuite 1 dimanche / mois à Kanal lancée par Consoloisirs, plus de 1.400 signatures en date du 28 juin 2018 : <https://www.change.org/p/ygoldstein-kanal-brussels-kanal-pour-1-jour-gratuit-chaque-mois>

¹⁰ « L'ARAU pour la gratuité mensuelle du 1er dimanche du mois » (analyse de décembre 2011)

<http://www.arau.org/fr/urban/detail/221/l-arau-pour-la-gratuite-mensuelle-du-1er-dimanche-du-mois>